

L'EAU POTABLE EN NORMANDIE 2024

[DÉCEMBRE 2025]



SOMMAIRE

- 3 ÉDITO**
- 4 ORIGINE DE L'EAU ET PROTECTION DES CAPTAGES**
- 6 MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
- 8 LE CONTRÔLE SANITAIRE**
- 10 LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE**
- 12 LES NITRATES**
- 14 LES PESTICIDES**
- 17 RECHERCHE ANTICIPÉE DES COMPOSÉS PERFLUORÉS EN SEINE-MARITIME**
- 18 AUTRES PARAMÈTRES**
- FOCUS PAR DÉPARTEMENT :**
- 21 LE CALVADOS**
- 22 L'EURE**
- 23 LA MANCHE**
- 24 L'ORNE**
- 25 LA SEINE-MARITIME**
- 26 ANNEXES : LIMITES, RÉFÉRENCES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET VALEURS DE VIGILANCE**



PAR **FRANÇOIS MENGIN LECREUX**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ARS NORMANDIE

L'alimentation en eau potable constitue un service public essentiel, d'importance vitale pour la population.

Garantir à chacun une eau de qualité, en quantité suffisante, reste une priorité absolue de santé publique, en Normandie comme partout en France et en Europe.

Les eaux de consommation humaine bénéficient d'un cadre réglementaire exigeant, rigoureux, et qui oblige à la transparence vis-à-vis du consommateur.

Cette exigence se traduit notamment par la mise en œuvre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux destinées à la consommation humaine, piloté par l'Agence régionale de santé (ARS). Cette surveillance très encadrée complète la surveillance effectuée par les collectivités et leurs exploitants. Les données issues du contrôle sanitaire sont mises en ligne, et peuvent être consultées par chaque abonné (bulletins d'analyses, info factures, bilan annuel régional de qualité, études et bilans sur des paramètres particuliers consultables sur internet).

Ce bilan annuel présente une synthèse des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire tout au long de l'année 2024 sur l'ensemble des installations et réseaux d'eau potable de la région. Il permet d'évaluer la conformité des eaux distribuées aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur, tant sur le plan microbiologique que physico-chimique. C'est également l'occasion de rappeler que l'eau de consommation humaine est l'aliment qui est, de loin, le plus surveillé.

Les résultats acquis sur plus de 20 000 prélèvements et des centaines de milliers de paramètres recherchés confirment la très bonne qualité microbiologique de l'eau distribuée dans la région, même si l'évolution des capacités de recherches des laboratoires sur les micropolluants dans l'environnement a pu mettre en lumière certaines problématiques liées aux produits de dégradation des pesticides.

Les collectivités en charge de la production et la distribution de l'eau se mobilisent actuellement sur des plans d'actions pour préserver la qualité de l'eau et mieux protéger leurs ressources.

Ce bilan met également en évidence la nécessité de poursuivre les efforts sur les nitrates. S'il y a actuellement très peu de situations de dépassement de la norme, les concentrations dans les eaux distribuées tendent à augmenter dans certains secteurs de la région et appellent à renforcer les actions de prévention vis-à-vis de la ressource.

Ce bilan témoigne de l'engagement des acteurs de l'eau pour maintenir une eau potable sûre. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques de gestion durable de la ressource.

L'ARS Normandie remercie l'ensemble des partenaires mobilisés et réaffirme son engagement à assurer, chaque jour, la sécurité sanitaire de l'eau distribuée à tous les Normands.

ORIGINE DE L'EAU ET PROTECTION DES CAPTAGES EN 2024

ORIGINE DE L'EAU

Les ressources en eau servant à la production d'eau potable pour l'adduction publique sont principalement d'origine souterraine en Normandie.

Environ, 1 144 captages actifs contribuent à la production d'eau potable au 31 décembre 2024.

Alors que l'Eure et la Seine-Maritime sont alimentées uniquement par de l'eau d'origine souterraine grâce notamment à l'aquifère de la Craie, les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, en partie sur le massif ancien armoricain, sont alimentés également par 34 prises d'eaux d'origine superficielles (6 dans le Calvados, 11 dans l'Orne et 17 dans la Manche). Dans la Manche, leur sollicitation est la plus importante puisqu'elles alimentent totalement ou en partie, par mélanges, 48 % de la population. Dans le Calvados et l'Orne, ces proportions s'élèvent respectivement à 35 et 38 %.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES FIN 2024

Chaque captage doit faire l'objet d'une protection par une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection réglementaires visant à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles et accidentielles. **En 2024, 1 050 captages bénéficient d'une protection avec déclaration d'utilité publique (DUP), ce qui représente 92 % des captages actifs de la région.** 7 captages ont été protégés par DUP en 2024. La procédure est en cours pour 60 captages et engagée en révision pour 36 captages.

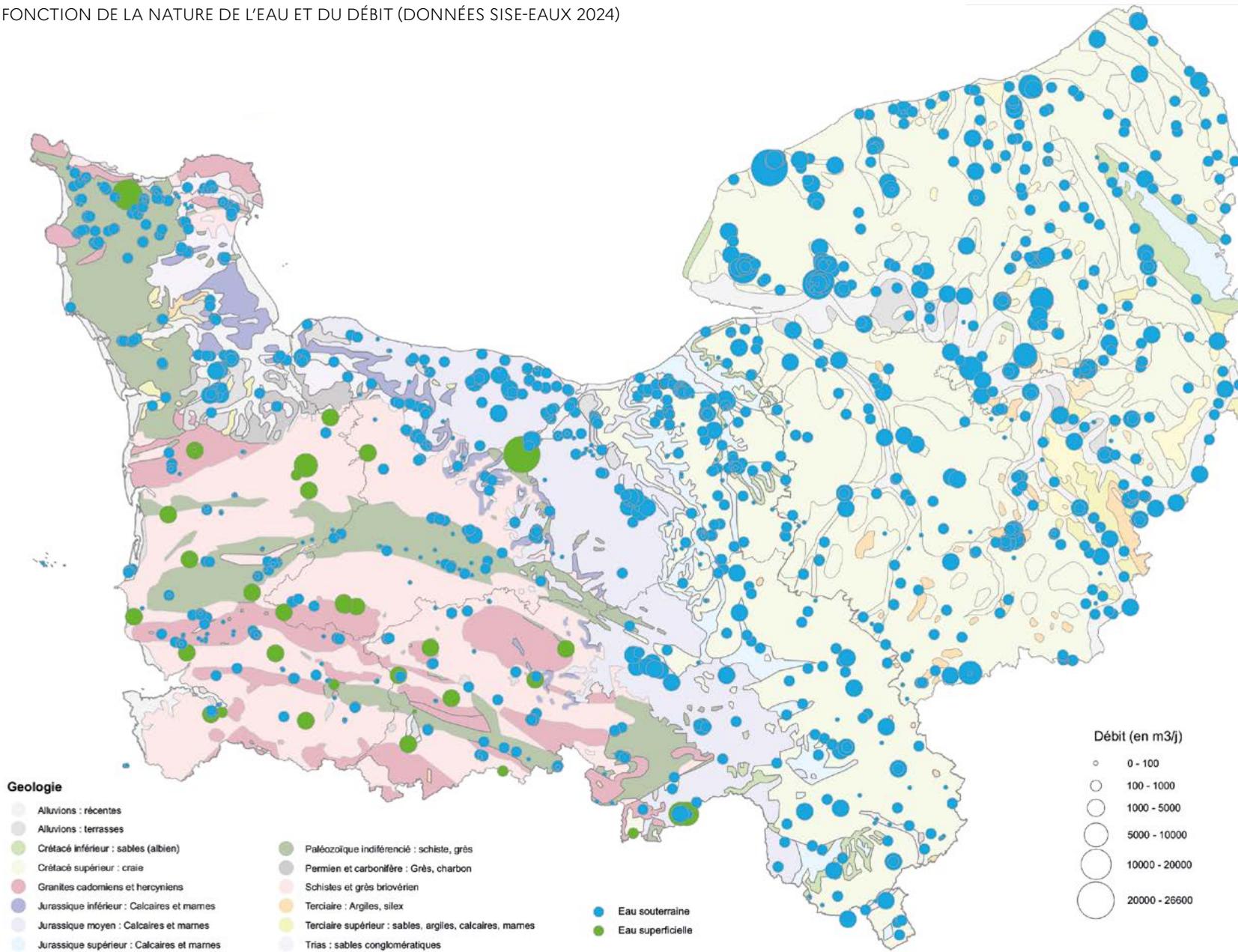
92 %
DES CAPTAGES PROTÉGÉS
PAR DUP

NOMBRE DE CAPTAGES (DONNÉES JANVIER 2025)	PROCÉDURE TERMINÉE (OU EN RÉVISION)		PROCÉDURE EN COURS		CAPTAGE À ABANDONNER OU PROCÉDURE NON POURSUIVIE		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CALVADOS	285	96 %	12	4 %	0	0 %	297
EURE	173	91 %	15	8 %	3	2 %	191
MANCHE	258	97 %	9	3 %	0	0 %	267
ORNE	120	73 %	15	9 %	29	18 %	164
SEINE-MARITIME	214	95 %	9	4 %	2	1 %	225
NORMANDIE	1050	92 %	60	5 %	34	3 %	1 144

Pour la lutte contre les pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole, il est nécessaire d'intervenir à une échelle d'action plus vaste, l'aire d'alimentation du captage. 98 captages sont identifiés comme prioritaires dans la région pour mener des actions de lutte contre les pollutions diffuses, en complément de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans leur arrêté de DUP. Fin 2024, 95 % des aires d'alimentation de ces captages prioritaires sont définies et 79 % de plans d'actions validés.

LES CAPTAGES D'EAU EN 2024

EN FONCTION DE LA NATURE DE L'EAU ET DU DÉBIT (DONNÉES SISE-EAUX 2024)



MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : DES REGROUPEMENTS VARIABLES SUIVANT LES DÉPARTEMENTS

DES REGROUPEMENTS VARIABLES SUIVANT LES DÉPARTEMENTS

La distribution de l'eau est de la compétence des communes.

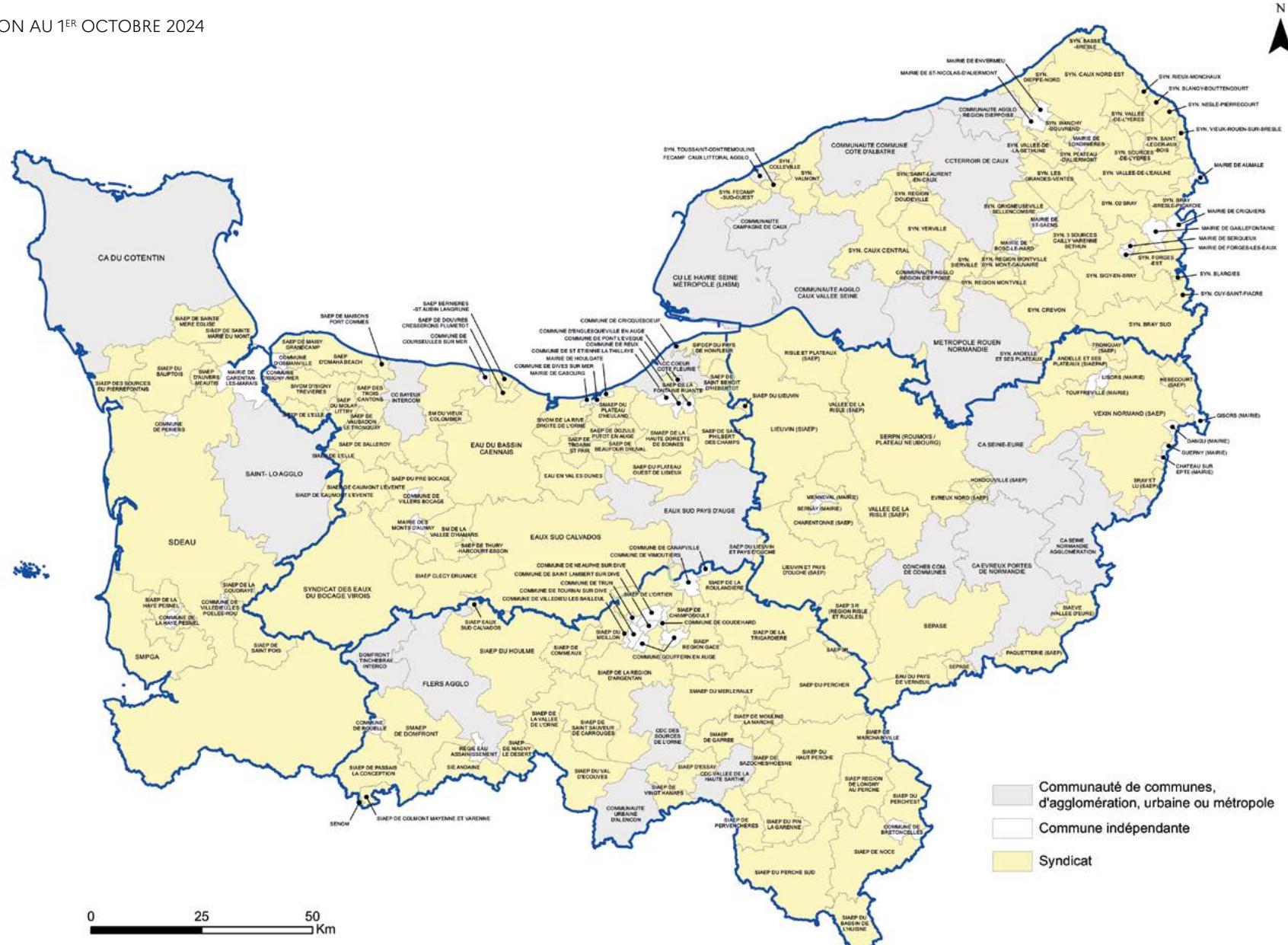
De nombreuses communes se sont regroupées en structures intercommunales (SIAEP, SIVOM, Communauté de communes, Syndicat de production d'eau potable...) pour assurer la maîtrise d'ouvrage des installations d'alimentation en eau potable.

En Normandie, le **nombre de maîtres d'ouvrage varie aujourd'hui de 18 pour la Manche à plus de 50 pour le Calvados, la Seine-Maritime et l'Orne**. La plupart des structures assure la production et la distribution de l'eau.

	COMMUNES INDÉPENDANTES		SYNDICATS D'EAU		EPCI À FISCALITÉ PROPRE		NOMBRE TOTAL DE MAÎTRES D'OUVRAGES
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CALVADOS	13	23 %	39	70 %	4	7 %	56
EURE	8	27 %	18	60 %	4	13 %	30
MANCHE	4	22 %	12	67 %	2	11 %	18
ORNE	12	20 %	41	71 %	5	9 %	58
SEINE-MARITIME	10	18 %	37	66 %	9	16 %	56
NORMANDIE	47	21 %	148	68 %	23	11 %	218

LES MAÎTRES D'OUVRAGE EN NORMANDIE

SITUATION AU 1^{ER} OCTOBRE 2024



LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Ce suivi comprend :

- **la surveillance exercée par les responsables des installations de production et de distribution d'eau.** A ce titre, ils sont tenus d'effectuer un examen régulier de leurs installations et de réaliser un programme d'analyses en fonction des dangers identifiés sur le système de production et de distribution d'eau ;
- **le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS.** Ce contrôle sanitaire comprend toutes les opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau, il comprend l'inspection des installations et le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre.

La fréquence du contrôle dépend des débits des installations et des populations desservies. Ce contrôle peut être adapté en fonction notamment des risques sanitaires.

Chaque année, en Normandie, **plus de 20 000 prélèvements d'eau sont réalisés en application du programme de contrôle sanitaire.**

PRÉLÈVEMENTS 2024

TYPE DE CONTRÔLE	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Contrôle sanitaire	4 159	2 493	2 575	1 865	3 659	14 751
Recontrôles et contrôles complémentaires	897	1 210	434	899	1 544	4 984
Études complémentaires	61	3	13	2	163	242
TOTAL	5 117	3 706	3 022	2 766	5 366	19 977

Les résultats sont gérés dans la base nationale SISE-EAUX et sont accessibles au public via les bulletins d'analyse affichés en mairie, au siège de la structure responsable de la distribution de l'eau et sur le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr. Les synthèses annuelles réalisées par le pôle santé environnement de l'ARS sur chacune des unités de distribution de la région sont également disponibles sur le site internet de l'ARS www.ars.normandie.sante.fr (rubrique santé et prévention puis santé environnement).



En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés.

Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.



Vous pouvez accéder directement aux résultats du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence régionale de santé Normandie, ainsi qu'à des informations plus spécifiques sur certains paramètres :

- les informations sur la qualité de l'eau dans votre commune sont disponibles sur
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>
- les études et les bilans réalisés durant ces dernières années en Normandie sont consultables sur
<https://www.normandie.ars.sante.fr/eau-potable-les-dernieres-etudes-et-bilans-en-normandie>

LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE

96,4 %
de la population alimentée par
des eaux de très bonne qualité
microbiologique

A part des épisodes de dégradation ponctuels et très localisés, la qualité microbiologique de l'eau distribuée dans la région est très bonne.

Dix unités de distribution (UDI) ont été classées en qualité insuffisante en raison d'une restriction temporaire des usages alimentaires à la suite de fortes pluies (épisodes de turbidité en Seine-Maritime) ou en raison d'un pourcentage de conformité des analyses bactériologiques jugé insuffisant car compris entre 80 et 90 %. 40 UDI ont été classées en bonne qualité en raison d'anomalies ponctuelles qui peuvent être liées pour certaines à un dysfonctionnement de la chloration. Toutes les autres UDI (909) sont de très bonne qualité microbiologique.

3 classes de qualité microbiologique :

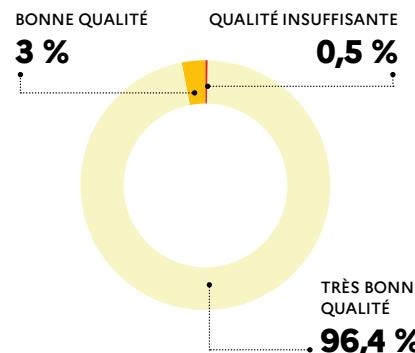
Très bonne qualité :
moins de 5 % de non-conformités

Bonne qualité :
entre 5 et 10 % de non-conformités

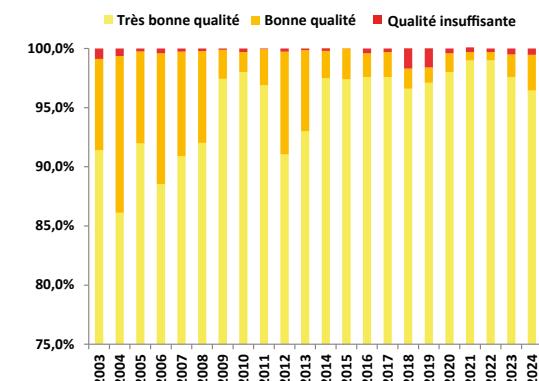
Qualité insuffisante :
plus de 10 % de non conformités ou au moins une analyse avec plus de 5 germes indicateurs de contamination fécale, ou restriction d'usage temporaire de l'eau

QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE 2024		TRÈS BONNE QUALITÉ	BONNE QUALITÉ	QUALITÉ INSUFFISANTE	TOTAL
CALVADOS	Population % population Nombre d'UDI	674 750 95,3 % 204	33 276 4,7 % 13	20 0,0 % 1	708 046 100 % 218
EURE	Population % population Nombre d'UDI	570 899 95,4 % 179	16 428 2,7 % 7	11 255 1,9 % 4	598 582 100 % 190
MANCHE	Population % population Nombre d'UDI	486 947 98,0 % 148	9 969 2,0 % 5	0 0,0 % 0	496 916 100 % 153
ORNE	Population % population Nombre d'UDI	254 626 92,4 % 146	20 513 7,4 % 11	290 0,1 % 2	275 429 100 % 159
SEINE-MARITIME	Population % population Nombre d'UDI	1 232 260 97,9 % 232	20 487 1,6 % 4	6 352 0,5 % 3	1 259 099 100 % 239
NORMANDIE	Population % population Nombre d'UDI	3 219 482 96,4 % 909	100 673 3,0 % 40	17 917 0,5 % 10	3 338 072 100 % 959

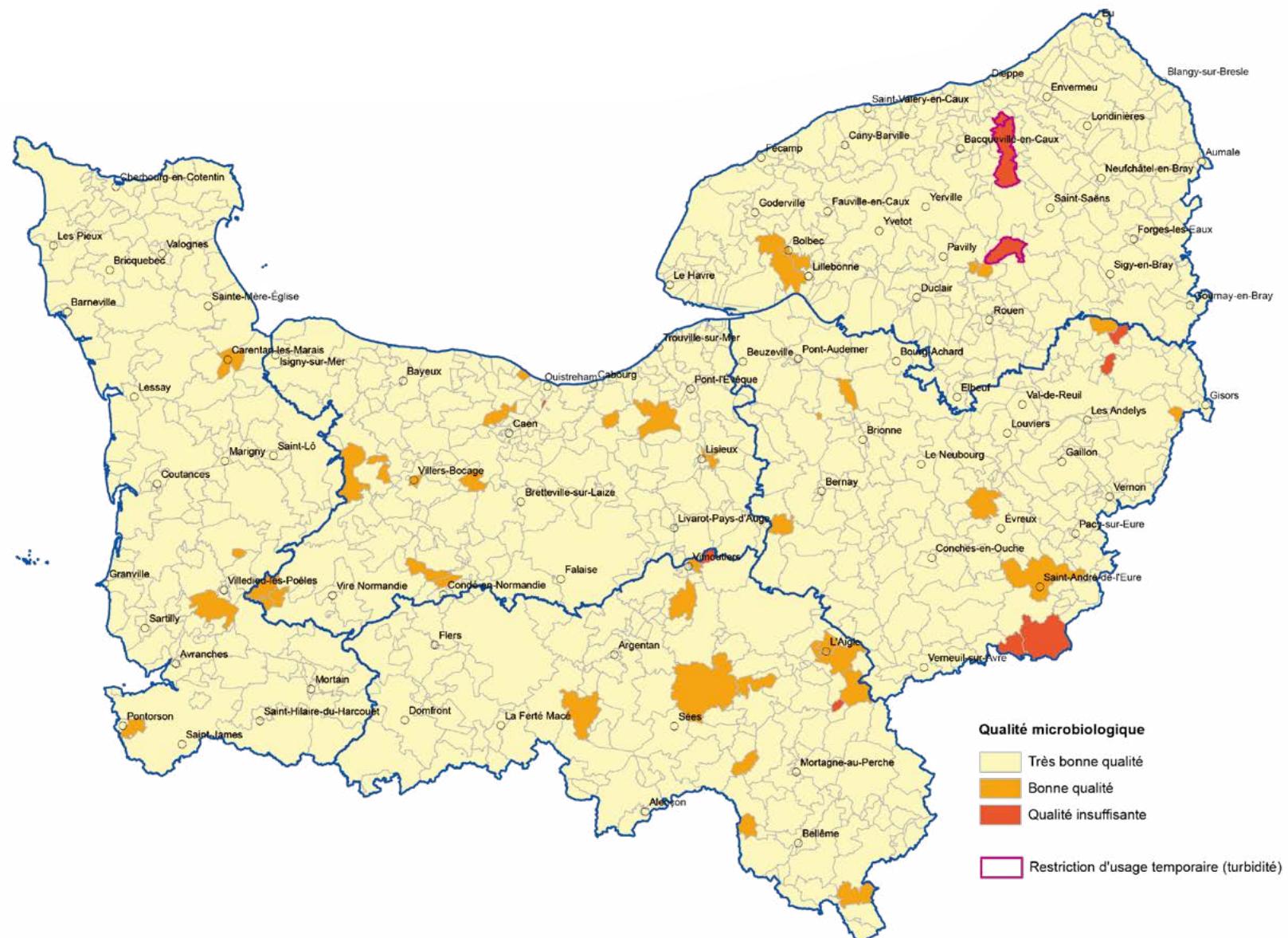
QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX DISTRIBUÉES EN 2024
(% DE POPULATION)



ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE
DE L'EAU DISTRIBUÉE EN NORMANDIE (% DE POPULATION)



LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX DISTRIBUÉES EN NORMANDIE EN 2024



LES NITRATES

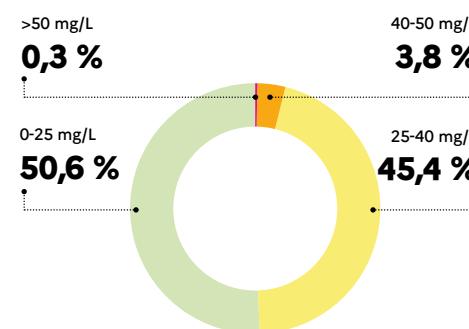
99 %
de la population alimentée par une eau conforme à la norme en nitrates de 50 mg/L

95 % de la population dispose d'une eau dont la concentration moyenne en nitrates sur l'année est inférieure à 40 mg/L. Pour 3,8 % de la population, la concentration moyenne a été comprise entre 40 et 50 mg/L.

Cette année une dégradation de la situation est à noter dans les départements de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Maritime dont la part de la population, alimentée par une eau dont la concentration en nitrate est supérieure à 40 mg/L, augmente. De plus, deux unités de distribution ont une concentration moyenne supérieure à la norme dans le secteur du Neubourg et d'Andé. Il est recommandé aux femmes enceintes et nourrissons de ne pas consommer l'eau pour les usages alimentaires. Des dépassements ponctuels de la norme ont également été enregistrés.

NITRATES (CONCENTRATIONS MOYENNES 2024)		0-25 mg/L	25-40 mg/L	40-50 mg/L	> 50 mg/l	TOTAL
CALVADOS	Population % population Nombre d'UDI	414 118 58,5 % 167	267 665 37,8 % 45	26 263 3,7 % 6	0 0,0 % 0	708 046 100 % 218
EURE	Population % population Nombre d'UDI	179 459 30,0 % 64	349 747 58,4 % 101	60 832 10,2 % 23	8 544 1,4 % 2	598 582 100 % 190
MANCHE	Population % population Nombre d'UDI	375 426 75,6 % 111	121 038 24,4 % 41	452 0,1 % 1	0 0,0 % 0	496 916 100 % 153
ORNE	Population % population Nombre d'UDI	240 784 87,4 % 129	27 351 9,9 % 23	7 294 2,6 % 7	0 0,0 % 0	275 429 100 % 159
SEINE-MARITIME	Population % population Nombre d'UDI	478 598 38,0 % 85	749 288 59,5 % 148	31 213 2,5 % 6	0 0,0 % 0	1 259 099 100 % 239
NORMANDIE	Population % population Nombre d'UDI	1 688 385 50,6 % 556	1 515 089 45,4 % 358	126 054 3,8 % 43	8 544 0,3 % 2	3 338 072 100 % 959

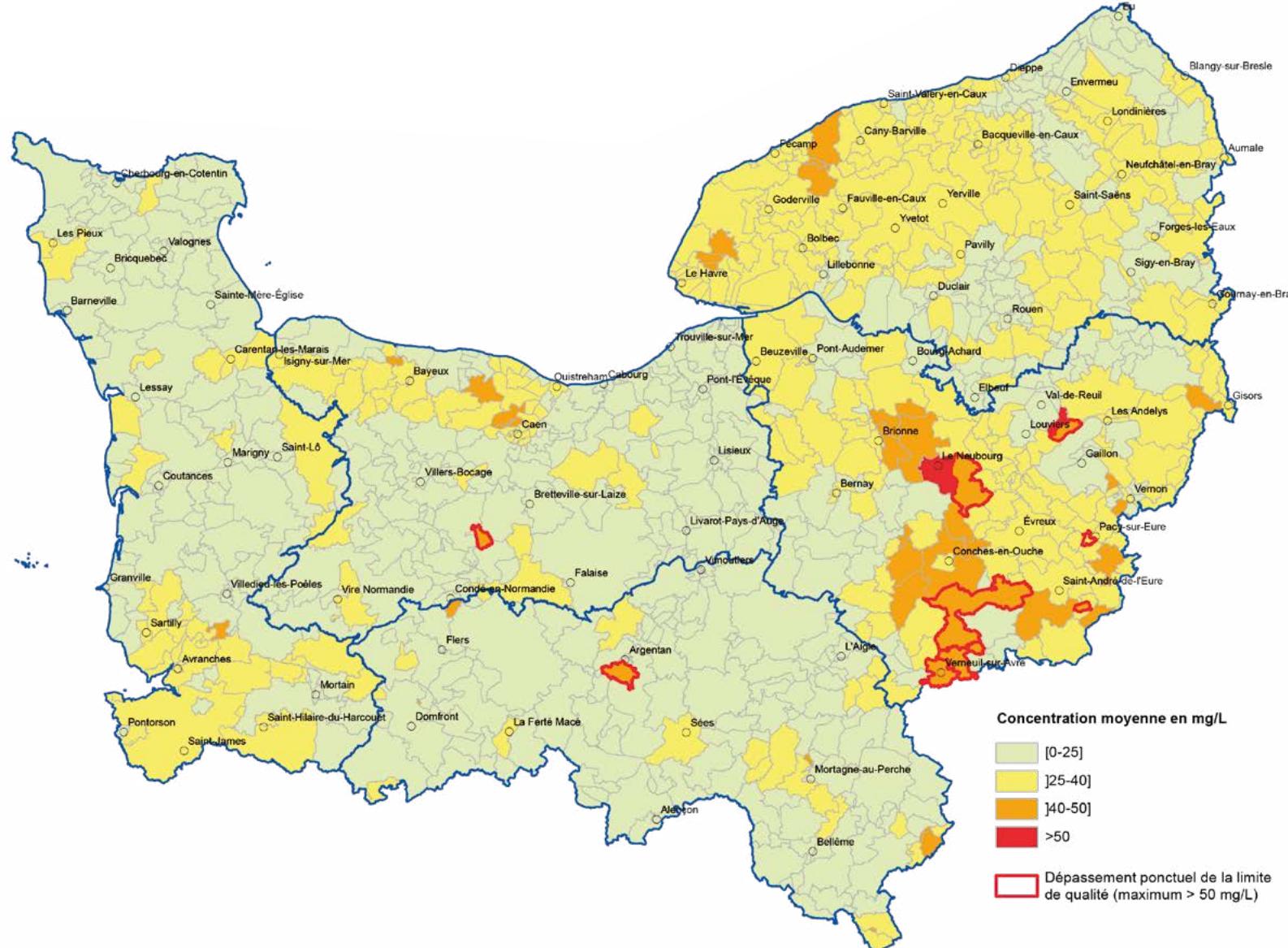
QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES VIS-À-VIS DES NITRATES EN 2024
(% DE POPULATION)



ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS MOYENNES DE NITRATES (% DE POPULATION)



LES NITRATES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES EN NORMANDIE EN 2024



LES PESTICIDES

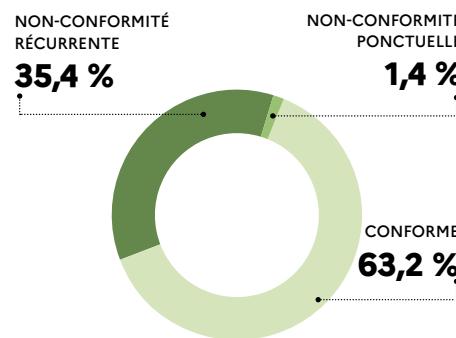
63,2 %
de la population a été alimentée
par une eau respectant les limites
de qualité pour les pesticides et
métabolites pertinents (selon
classement au 31 décembre 2024)
recherchés dans le cadre
du contrôle sanitaire

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite uniquement sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.

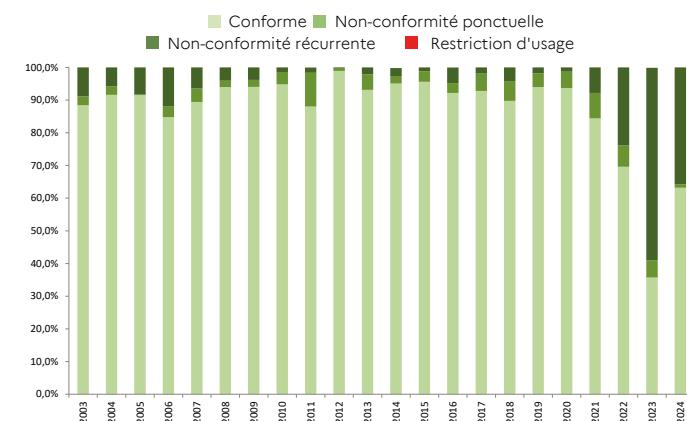
L'année 2024 est encore marquée par des taux de conformité bas concernant des molécules de pesticides et métabolites pertinents. En considérant le respect de la norme de 0,1 µg/L pour les pesticides et métabolites pertinents au 31 décembre 2024, 20 unités de distribution (UDI) ont été concernées par un seul dépassement et 258 UDI par des dépassements récurrents, soit environ 36 % des UDI (cf. tableau et carte ci-contre). Les métabolites de la chlорidazone (herbicide) sont à l'origine de la majorité des non conformités mises en évidence. Aucune restriction d'usage n'a été prononcée dans la région.

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS AU 31/12/2024		CONFORME	NON-CONFORMITÉ PONCTUELLE	NON-CONFORMITÉ RÉCURRENTE	RESTRICTION D'USAGE	TOTAL
CALVADOS	Population % population Nombre d'UDI	308 696 43,6 % 144	11 709 1,7 % 6	387 641 54,7 % 68	0 0,0 % 0	708 046 100,0 % 218
EURE	Population % population Nombre d'UDI	292 453 48,9 % 114	21 963 3,6 % 6	284 166 47,5 % 70	0 0,0 % 0	598 582 100,0 % 190
MANCHE	Population % population Nombre d'UDI	487 405 98,1 % 147	3 928 0,8 % 4	5 583 1,1 % 2	0 0,0 % 0	496 916 100,0 % 153
ORNE	Population % population Nombre d'UDI	249 474 90,6 % 142	0 0,0 % 0	25 955 9,4 % 17	0 0,0 % 0	275 429 100,0 % 159
SEINE-MARITIME	Population % population Nombre d'UDI	772 627 61,4 % 134	7 972 0,6 % 4	478 500 38,0 % 101	0 0,0 % 0	1 259 099 100,1 % 239
NORMANDIE	Population % population Nombre d'UDI	2 110 655 63,2 % 681	45 572 1,4 % 20	1 181 845 35,4 % 258	0 0,0 % 0	3 338 072 100,0 % 959

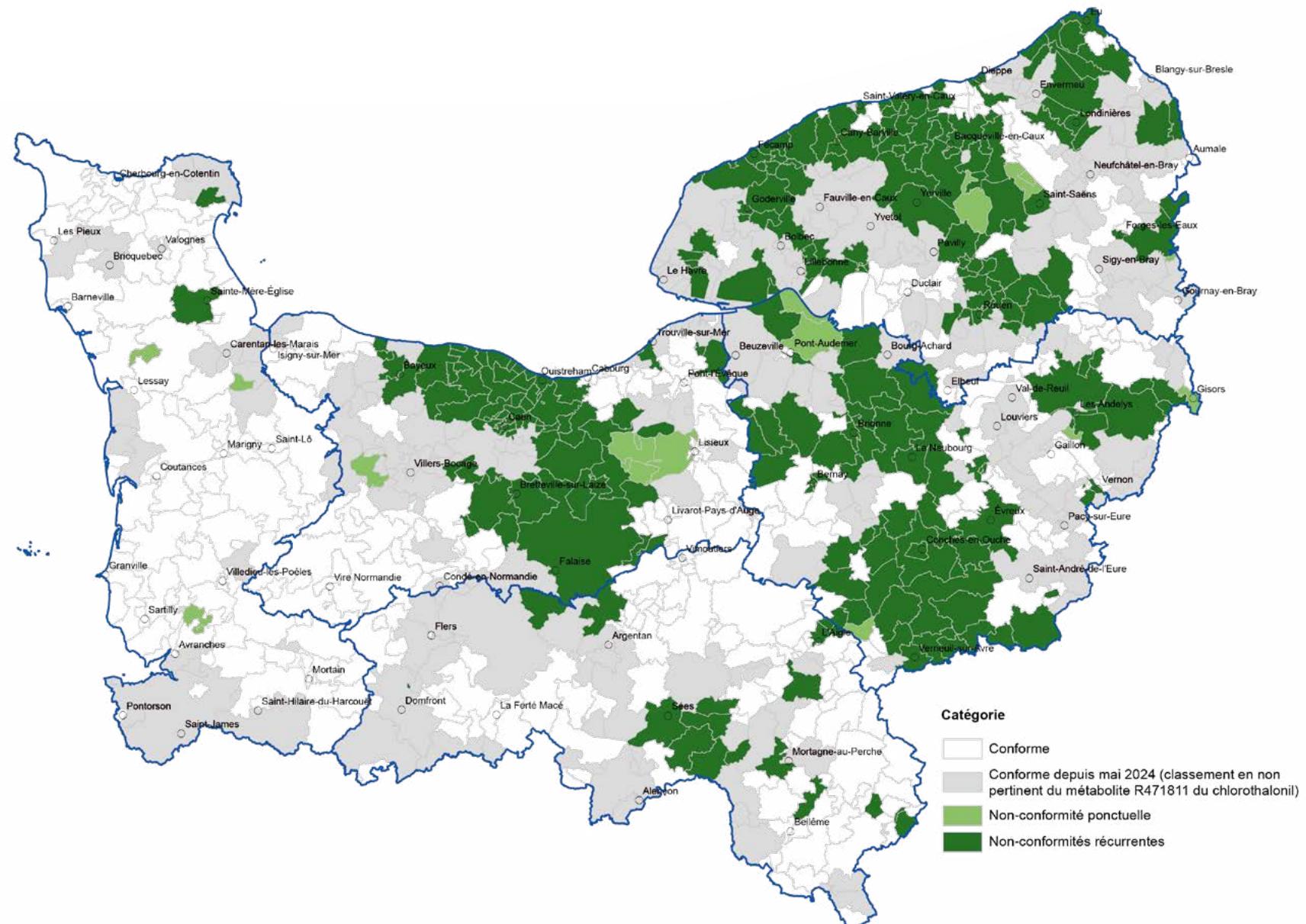
QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES VIS-À-VIS DES PESTICIDES EN 2024 (% DE POPULATION)



ÉVOLUTION DES NON-CONFORMITÉS EN PESTICIDES (% DE POPULATION)



LES PESTICIDES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES EN NORMANDIE EN 2024



LES PESTICIDES MIS EN ÉVIDENCE DANS L'EAU DU ROBINET EN 2024

Les pesticides recherchés en 2024 en Normandie

La liste de substances recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire n'a pas évolué en 2024. Ainsi, 336 pesticides et métabolites étaient recherchés en Normandie en 2024 ([pour consulter la liste, cliquez ici](#)).

Les pesticides mesurés à des concentrations supérieures à la norme de 0,1 µg/L dans l'eau du robinet en 2024

Sur 336 pesticides et métabolites recherchés dans l'eau, 18 pesticides et métabolites pertinents sont à l'origine de dépassements de la limite réglementaire de 0,1 µg/L dans l'eau distribuée. Les métabolites pertinents sont à l'origine de la majorité des non conformités récurrentes. Ils sont issus majoritairement de processus de dégradation des molécules suivantes aujourd'hui interdites : chloridazone, chlorothalonil, ou atrazine. Cependant on note dans le département de l'Eure quelques secteurs non conformes en raison de la quantification d'un métabolite de la terbutylazine, herbicide encore utilisé sur le maïs. Enfin, si la présence majoritaire des sous-produits de dégradation de pesticides est à souligner, des substances actives sont quantifiés ponctuellement comme par exemple le chlortoluron, le diméthachlore, le diuron, le propyzamide.

Le tableau ci-dessous montre que 10 % de la population a été alimentée par une eau présentant des dépassements récurrents pour des métabolites pertinents issus d'une seule substance active et 21,4 % par des dépassements récurrents issus de plusieurs substances actives (en majorité métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil ou dans une moindre mesure métabolites de la chloridazone et de la terbutylazine ou de l'atrazine). Près de 5 % de la population est alimenté par une eau présentant des dépassements pour des substances mères (notamment métolachlore, chlortoluron, diuron).

UDI AVEC DES NON-CONFORMITÉS RÉCURRENTES EN 2024	DÉPASSEMENTS DE 0,1 µg/L POUR DES MÉTABOLITES PERTINENTS ISSUS D'UNE SEULE SUBSTANCE ACTIVE			DÉPASSEMENTS DE 0,1 µg/L POUR DES MÉTABOLITES PERTINENTS ISSUS DE PLUSIEURS SUBSTANCES ACTIVES			DÉPASSEMENTS DE 0,1 µg/L POUR DES MOLECULES MÈRES			TOTAL		
	nombre d'UDI	population (nb d'habitants)	% de la population régionale	nombre d'UDI	population (nb d'habitants)	% de la population régionale	nombre d'UDI	population (nb d'habitants)	% de la population régionale	nombre d'UDI	population (nb d'habitants)	% de la population régionale
CALVADOS	26	118 366	3,5 %	42	269 275	8,1 %	1	3 128	0,1 %	69	390 769	11,7 %
EURE	25	59 117	1,8 %	39	196 485	5,9 %	6	28 564	0,9 %	70	284 166	8,5 %
MANCHE	1	4 921	0,1 %	0	0	0,0 %	1	662	0,0 %	2	5 583	0,2 %
ORNE	10	14 059	0,4 %	7	11 896	0,4 %	0	0	0,0 %	17	25 955	0,8 %
SEINE-MARITIME	44	130 902	3,9 %	52	236 244	7,1 %	5	111 354	3,3 %	101	478 500	14,3 %
NORMANDIE	106	327 365	9,8 %	140	713 900	21,4 %	13	143 708	4,3 %	259	1 184 973	35,5 %

Bien que le métabolite R471811 du chlorothalonil, ait été classé non pertinent par l'Anses en cours d'année 2024, cette molécule révèle une vulnérabilité particulière des ressources aux pollutions diffuses, l'ARS a donc recommandé aux collectivités de poursuivre les actions préventives d'amélioration de la qualité de l'eau pour conserver des ressources exploitables pour la production d'eau potable à l'avenir.

Les secteurs concernés par des dépassements récurrents de la norme de 0,1 µg/L pour les pesticides et métabolites classés pertinents ont fait l'objet de courriers adressés aux collectivités compétentes, leur demandant de déposer un dossier de dérogation permettant d'encadrer la distribution de l'eau et de mettre en œuvre, dans ce cadre, des plans d'actions afin de retrouver la conformité de l'eau dans des délais n'excédant pas six ans, conformément aux dispositions du code de la santé publique.

En 2024, la distribution de l'eau est encadrée par un arrêté préfectoral de dérogation pour 39 unités de distribution, représentant 17 maîtres d'ouvrage.

RECHERCHE ANTICIPÉE DES COMPOSÉS PERFLUORÉS DANS LA SEINE-MARITIME



Les per et polyfluoroalkylées, plus connus sous le nom de PFAS, représentent une famille de plusieurs milliers de composés synthétiques aux propriétés chimiques spécifiques qui expliquent leur utilisation dans de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux destinées à la consommation humaine, 20 composés perfluorés (PFAS) devront être recherchés à compter du 1^{er} janvier 2026. La norme pour la somme de 20 composés est fixée à 0,1 µg/l en eaux distribuées et à 2 µg/l pour les eaux brutes.

Au regard du contexte seino-marin, au titre d'étude ou à la suite d'évènements accidentels, l'analyse des composés perfluorés dans les eaux destinées à la consommation humaine de certains captages du département est réalisée par l'ARS Normandie depuis septembre 2019, en anticipation de la réglementation. Les bilans réalisés sur les données acquises entre 2019 et 2023 puis en 2024 sont disponibles sur le site de l'ARS : [bilan et cartographie 2019-2023](#) et [bilan des données 2024](#).

AUTRES PARAMÈTRES

TURBIDITÉ

La turbidité d'une eau est le paramètre qui définit sa transparence. La limite de qualité est fixée à 1 NFU en sortie de traitement pour les eaux superficielles, et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés. Des dépassements de cette limite de qualité ont nécessité de restreindre temporairement les usages alimentaires de l'eau distribuée dans la Seine-Maritime dans les secteurs de Mont Cauvaise (sur 22 jours cumulés en janvier, février et décembre) et de Longueville-Est et Aubermesnil (du 17 au 21 octobre et du 19 au 29 novembre 2024). En effet, la turbidité présente un risque sanitaire indirect lié à la présence de bactéries, virus et parasites qui peuvent se fixer aux matières en suspension, rendant ainsi inefficace l'étape de désinfection en l'absence de filtration préalable. Plus la turbidité est importante, plus le risque de présence des micro-organismes est grand, certains comme les parasites étant très résistants au chlore (cryptosporidium, giardia).



CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

La présence de Chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau du robinet est due au relargage de CVM à partir de certaines canalisations en PVC posées entre 1970 (date du début d'utilisation de PVC pour fabriquer des canalisations d'eau potable) et 1980. La limite de qualité en chlorure de vinyle monomère pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/l, en application de la directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les risques de dépassement de la limite de qualité en CVM dépendent du linéaire de la canalisation en PVC ancien (avant 1980), du temps de contact de l'eau avec le PVC, de la température de l'eau. **Des situations de non-conformité vis-à-vis de la limite de qualité en CVM se rencontrent essentiellement aux extrémités des réseaux ruraux du fait notamment de faibles débits liés à un nombre de population raccordée faible et donc à des temps de séjour de l'eau parfois importants.**

Au vu des connaissances des matériaux utilisés lors de la mise en œuvre des réseaux d'adduction d'eau notamment en milieu rural, le PVC a été utilisé de façon importante en Normandie. Le repérage des canalisations a été mis en œuvre par la plupart des collectivités. De 25 000 à 27 000 kms de canalisations ont été identifiées comme étant réalisées en PVC avant 1980 ou de nature inconnue.

L'approche de gestion globale est privilégiée. Il a été demandé aux collectivités distributrices d'eau de réaliser des diagnostics CVM à l'échelle de leur territoire. Ces diagnostics ont pour but de repérer les canalisations et de modéliser les réseaux d'eau afin d'estimer les temps de contact de l'eau avec le PVC et donc de préciser les secteurs les plus à risque CVM. Des campagnes d'analyses diligentées sur ces secteurs affinent les connaissances en matière d'exposition et permettent au vu des résultats d'analyses non-conformes de délimiter les secteurs les plus impactés. Sur ces secteurs priorisés, les mesures de gestion les plus adaptées doivent être programmées et mises en œuvre (changement de canalisation, installations de purge, voire restriction d'usage alimentaire de l'eau distribuée).

Au 31 décembre 2024, 110 collectivités sont engagées dans un diagnostic et 58 ont mené des campagnes d'analyse ciblées sur les secteurs à risque. 255 purges sont actuellement mises en œuvre afin de distribuer une eau conforme. 86 antennes, desservant des hameaux ou des habitats dispersés, font l'objet de restrictions d'usage de l'eau et une trentaine d'antennes ont fait l'objet d'un renouvellement en 2024.

PERCHLORATES

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc). Ils peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau (site ministère de la santé). Bien qu'aucune norme ne soit fixée par la réglementation sur ce paramètre, des analyses ont été réalisées en 2017-2018 sur l'ensemble des captages de la région afin de dresser un état des lieux des teneurs dans les ressources souterraines utilisées pour la production d'eau potable. Des concentrations en perchlorates supérieures au premier seuil de gestion recommandé par l'Anses dans son avis du 8 avril 2014 pour les nourrissons (4 microgrammes par litre) ont été mises en évidence pour 10 captages de l'Eure et 1 captage dans la Seine-Maritime. Les secteurs concernés font l'objet d'un suivi spécifique sur ce paramètre et des recommandations de ne pas préparer des biberons avec l'eau du robinet ont été prononcées sur les 13 zones de distribution impactées (7 collectivités). L'information aux abonnés concernés est également reprise dans la synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée, jointe à la facture.

THALLIUM

Le thallium est un métal qui existe à l'état naturel. Il est largement répandu dans la croûte terrestre mais généralement à de très faibles teneurs. Ce métal est concentré au niveau d'une couche géologique profonde dans laquelle les eaux de certains forages des départements du Calvados et de l'Orne sont pompées. Un suivi a été mis en place sur les secteurs concernés à la fois sur les ressources souterraines et sur l'eau distribuée. Il n'existe pas de norme sur ce paramètre, mais l'agence de sécurité sanitaire a proposé une valeur guide exploratoire qui sert de référence pour la gestion des résultats.

Des bilans spécifiques ont déjà été publiés. Un nouveau bilan sera prochainement réalisé par l'ARS.

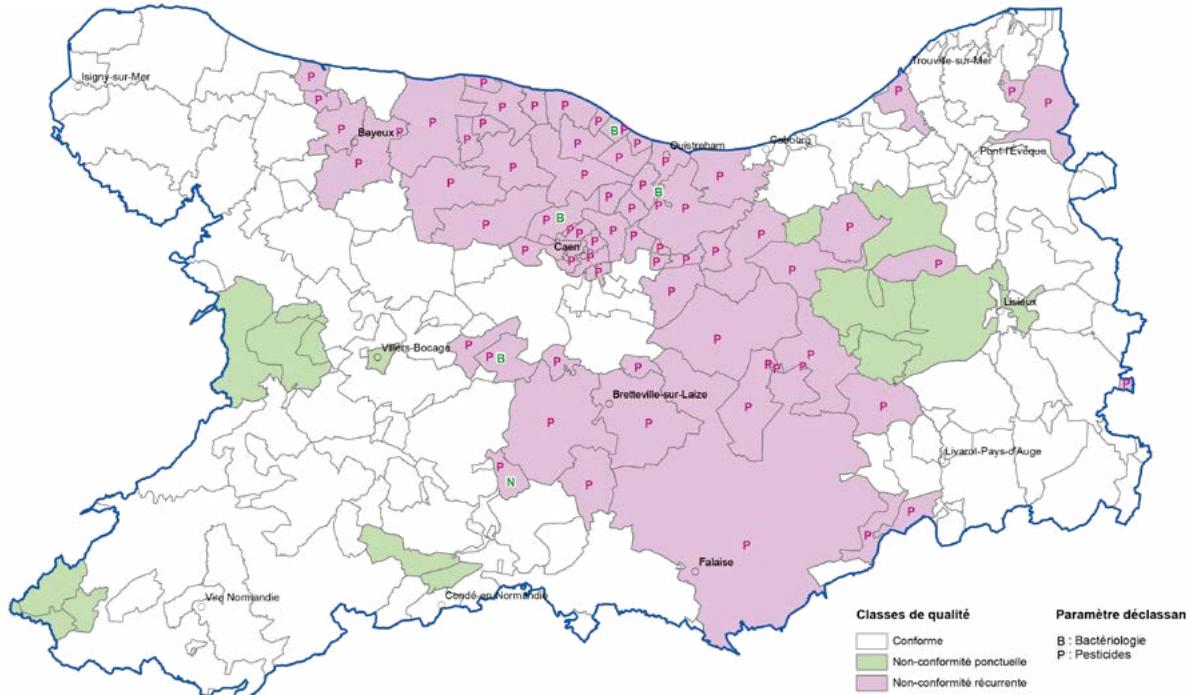


FOCUS PAR DEPARTEMENT



LE CALVADOS

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans le Calvados en 2024

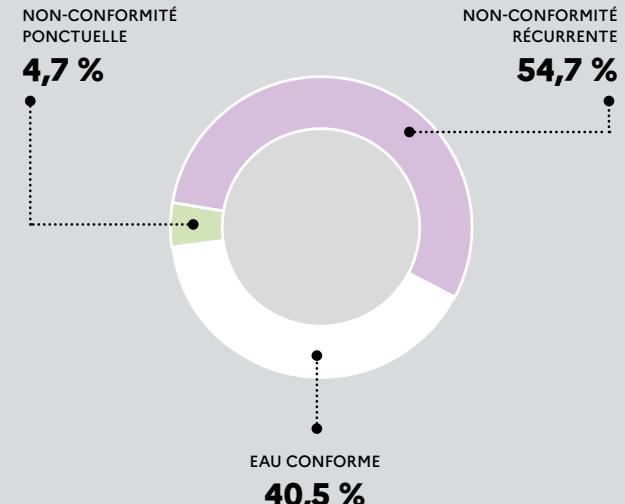


Les eaux distribuées en 2024 ont été de très bonne qualité sur le plan microbiologique. Par contre la qualité physico-chimique de l'eau ne répond pas aux critères de qualité exigés par la réglementation pour près de 35 % des UDI en raison des nombreuses non conformités observées sur le paramètre pesticides. Les métabolites de la chlordiazone, du chlorothalonil, et de l'atrazine dans une moindre mesure, sont à l'origine de la majorité des non-conformités. Selon les secteurs de distribution et les ressources utilisées pour la production d'eau potable, on observe la présence de produits de dégradation issus d'une seule substance active (principalement la chlordiazone ou le chlorothalonil) ou des deux simultanément.

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.



CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 (% DE POPULATION)

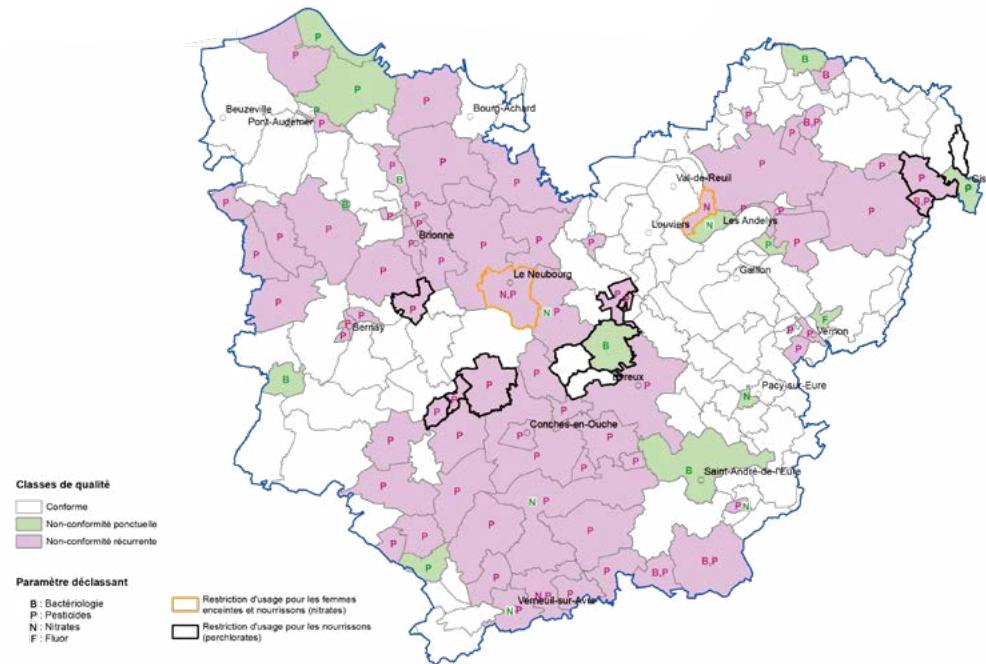


TAUX DE CONFORMITÉ DES UDI PAR PARAMÈTRE

	% d'UDI conformes	% d'UDI avec une non-conformité ponctuelle	% d'UDI avec des non-conformités récurrentes
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES (E.COLI ET ENTÉROCOQUES)	93,6 %	6,4 %	0,0 %
NITRATES	100,0 %	0,0 %	0,0 %
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS (CLASSEMENT ANSES AU 31/12/2024)	66,0 %	2,8 %	31,2 %

L'EURE

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans l'Eure en 2024

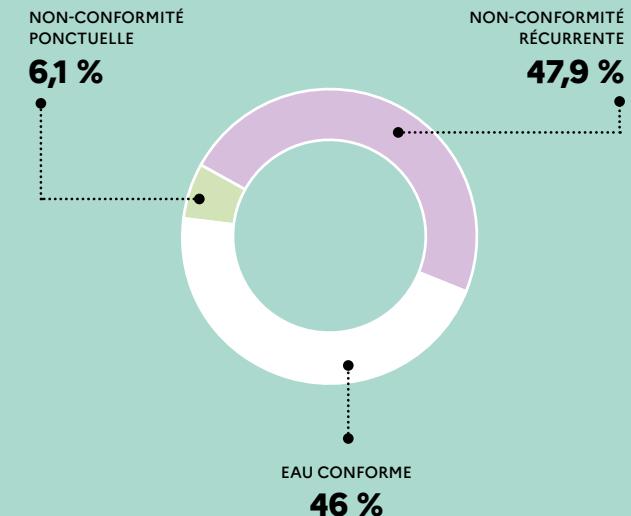


Les eaux distribuées en 2024 ont été globalement de très bonne qualité sur le plan microbiologique. Cependant 4 UDI ont été concernées par une eau de qualité microbiologique dégradée en raison de plusieurs non conformités. De plus, la qualité physico-chimique de l'eau ne répond pas aux critères de qualité exigés par la réglementation pour près de 50 % des UDI en raison des nombreuses non conformités observées sur le paramètre pesticides. Si les métabolites de la chlordiazone, du chlorothalonil et de la terbutylazine sont à l'origine de la majorité des dépassements, d'autres molécules sont également mesurées parfois très ponctuellement, notamment dans les secteurs à vulnérabilité karstique (flufenacet et ses métabolites, chlortoluron, atrazine déséthyl désisopropyl, dimétachlore oxa, métolachlore, propyzamide, clomazone, ethofumesate, metamitrone, metribuzine, métaldéhyde, dimétachlore). Concernant les nitrates, une dégradation de la qualité de l'eau est constatée avec une augmentation de la part de la population alimentée par une concentration en nitrate supérieure à 40 mg/L. De plus, sur les secteurs du Neubourg et d'Andé, il est recommandé aux populations sensibles : femmes enceintes et nourrissons, de ne pas consommer l'eau pour la boisson en raison de dépassements récurrents de la norme. Enfin, compte-tenu de la présence de perchlorates dans certaines ressources, la recommandation de ne pas préparer des biberons avec l'eau du robinet perdure dans les zones de distribution impactées.

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.



CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 (% DE POPULATION)

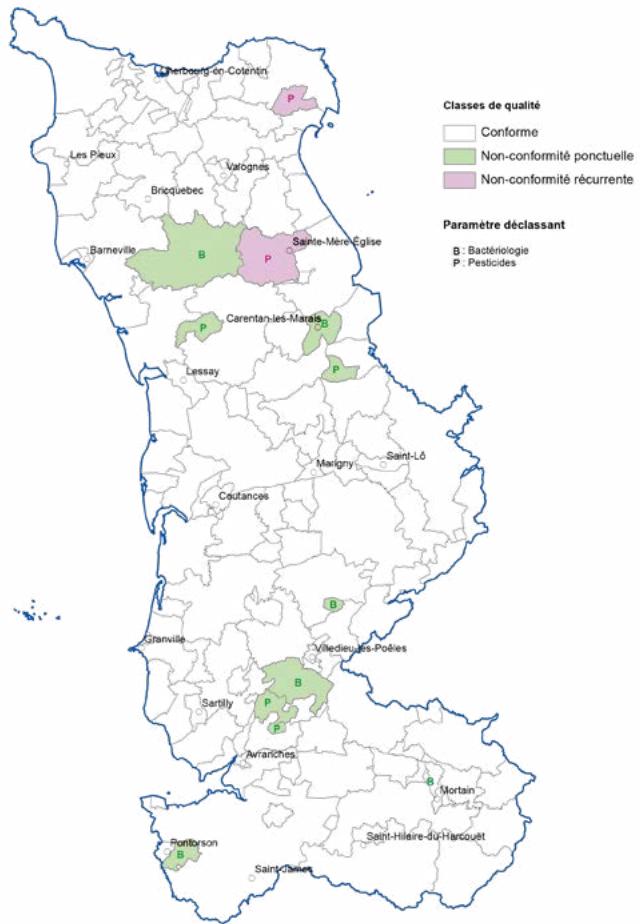


TAUX DE CONFORMITÉ DES UDI PAR PARAMÈTRE

	% d'UDI conformes	% d'UDI avec une non-conformité ponctuelle	% d'UDI avec des non-conformités récurrentes
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES (E.COLI ET ENTÉROCOQUES)	94,21 %	3,16 %	2,63 %
NITRATES	95,26 %	1,58 %	3,16 %
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS (CLASSEMENT ANSES 31/12/2024)	48,9 %	3,6 %	47,5 %

LA MANCHE

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans la Manche en 2024

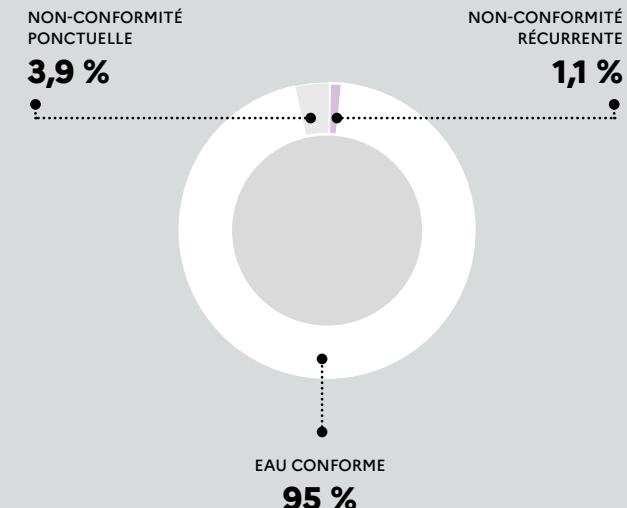


Les eaux distribuées en 2024 ont été globalement de bonne qualité sur le plan microbiologique et physico-chimique puisque 95 % de la population a été alimentée par une eau conforme. Contrairement aux autres départements de la Normandie, les métabolites de la chlqidazone et du chlorothalonil sont peu présents dans les ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Cependant trois molécules, le diuron, le métolachlore ou le diflufenicanil, sont à l'origine de non-conformités ponctuelles pour 4 UDI. Deux UDI sont concernées par des non-conformités récurrentes liées à la présence de métabolites de la chlqidazone ou de l'atrazine.

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.



CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 (% DE POPULATION)

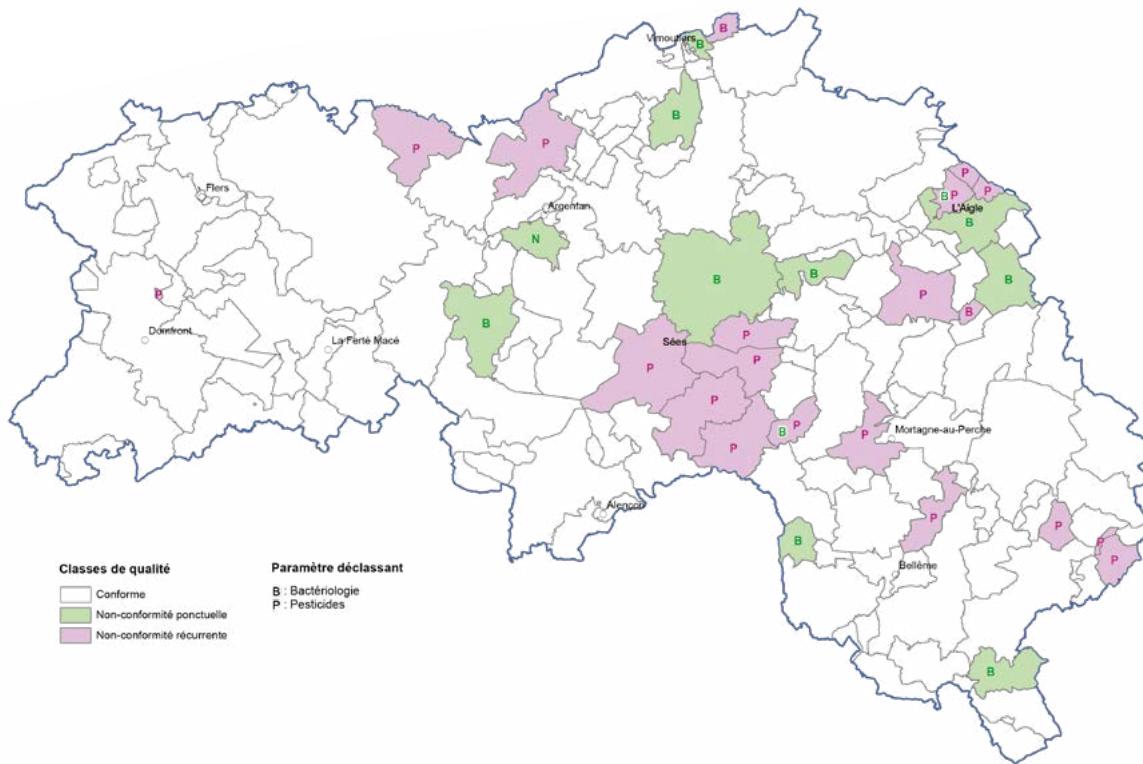


TAUX DE CONFORMITÉ DES UDI PAR PARAMÈTRE

	% d'UDI conformes	% d'UDI avec une non-conformité ponctuelle	% d'UDI avec des non-conformités récurrentes
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES (E.COLI ET ENTÉROCOQUES)	96,1 %	3,9 %	0 %
NITRATES	100 %	0 %	0 %
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS (CLASSEMENT ANSES AU 31/12/2024)	96,1 %	2,6 %	1,3 %

L'ORNE

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans l'Orne en 2024

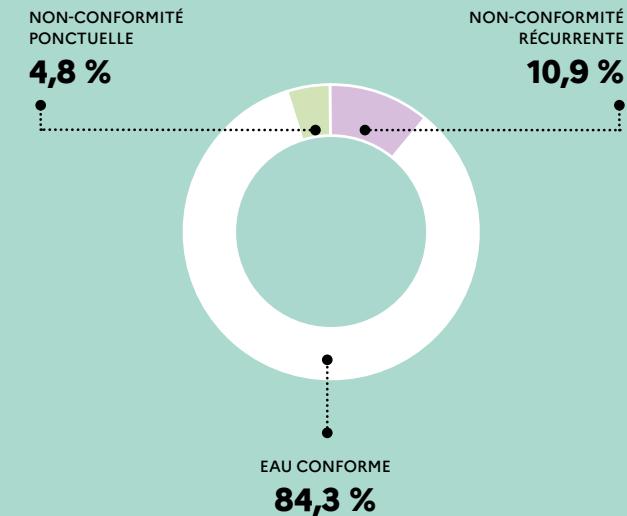


Les eaux distribuées en 2024 ont été globalement de très bonne qualité sur le plan microbiologique. Cependant 2 UDI ont été concernées par une eau de qualité microbiologique dégradée en raison de non conformités récurrentes. De plus, la qualité physico-chimique de l'eau ne répond pas aux critères de qualité exigés par la réglementation pour près de 11 % des UDI en raison des nombreuses non conformités observées sur le paramètre pesticides. Les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil sont à l'origine de la majorité des non-conformités. Selon les secteurs de distribution et les ressources utilisées pour la production d'eau potable, on observe la présence de produits de dégradation issus d'une seule substance active (principalement la chloridazone ou le chlorothalonil) ou des deux simultanément.

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.



CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 (% DE POPULATION)

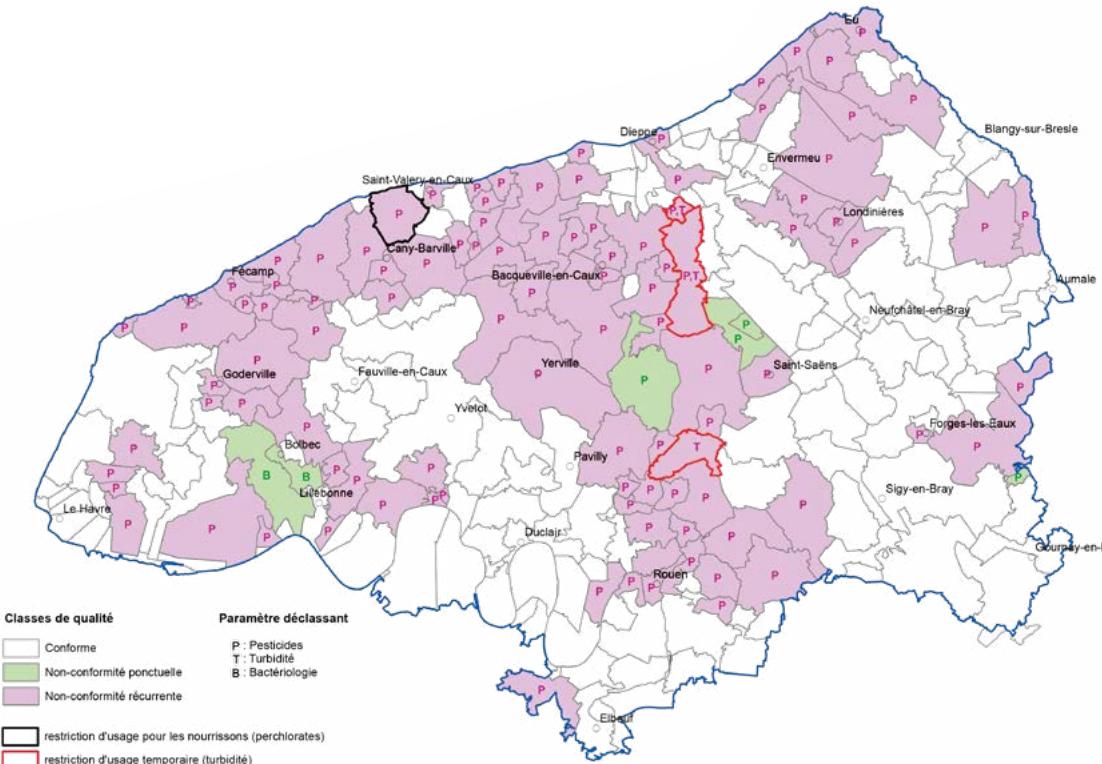


TAUX DE CONFORMITÉ DES UDI PAR PARAMÈTRE

	% d'UDI conformes	% d'UDI avec une non-conformité ponctuelle	% d'UDI avec des non-conformités récurrentes
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES (E.COLI ET ENTÉROCOQUES)	91,8 %	6,9 %	1,3 %
NITRATES	99,4 %	0,0 %	0,6 %
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS (CLASSEMENT ANSES 2024)	89,3 %	0,0 %	10,7 %

LA SEINE-MARITIME

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans la Seine-Maritime en 2024

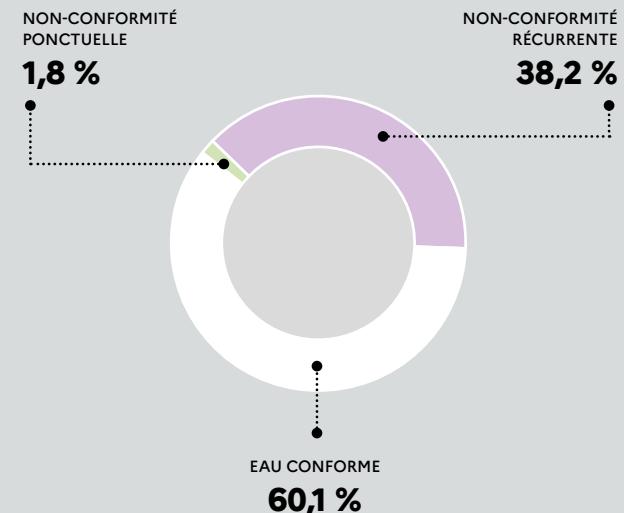


Les eaux distribuées en 2024 ont été globalement de très bonne qualité sur le plan microbiologique. Trois UDI ont cependant été déclassées en qualité insuffisante en raison des épisodes de turbidité suite à de fortes pluies qui ont nécessité des restrictions des usages alimentaires de l'eau (secteur non équipé de traitement adapté et pollution d'un réservoir par des eaux de ruissellement). Par contre la qualité physico-chimique de l'eau ne répond pas aux critères de qualité exigés par la réglementation pour près de 45 % des UDI en raison des nombreuses non conformités observées sur le paramètre pesticides. Les métabolites de la chlordiazone, du chlorothalonil et de l'atrazine dans une moindre mesure, sont à l'origine de la majorité des non-conformités. Selon les secteurs de distribution et les ressources utilisées pour la production d'eau potable, on observe la présence de produits de dégradation issus d'une seule substance active (principalement la chlordiazone ou le chlorothalonil) ou des deux simultanément. Enfin, compte-tenu de la présence de perchlorates dans une ressource, la recommandation de ne pas préparer des biberons avec l'eau du robinet perdure dans la zone de distribution impactée (UDI Paluel).

A noter, le métabolite R 471811 du fongicide chlorothalonil a été classé non pertinent par l'avis de l'Anses du 29 avril 2024. Les unités de distribution concernées par des dépassements de la norme de 0,1 µg/L pour ce métabolite sont classées conformes pour ce paramètre dans ce bilan.



CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 (% DE POPULATION)



TAUX DE CONFORMITÉ DES UDI PAR PARAMÈTRE

	% d'UDI conformes	% d'UDI avec une non-conformité ponctuelle	% d'UDI avec des non-conformités récurrentes
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES (E.COLI ET ENTÉROCOQUES)	98,3 %	1,7 %	0,0 %
NITRATES	100,0 %	0,0 %	0,0 %
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS (CLASSEMENT ANSES 2024)	56,1 %	1,7 %	42,3 %



1 - LES LIMITES DE QUALITÉ (ARRÊTÉ DU 11/01/2007 MODIFIÉ)

Les limites de qualité sont les valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit pour la santé du consommateur des risques immédiats ou à plus ou moins long terme.

Ces limites de qualité concernent d'une part les paramètres microbiologiques et d'autre part une trentaine de paramètres chimiques.

Ces limites de qualité garantissent, au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire pour le consommateur.

A. PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES

PARAMÈTRES	LIMITE	UNITÉ
Escherichia coli	0	/100 ml
Entérocoques	0	/100 ml

B. PARAMÈTRES CHIMIQUES

PARAMÈTRES	LIMITE	UNITÉ
Acides halo acétiques (somme de 5)	60	µg/L
Acrylamide	0,10	µg/L
Antimoine	10	µg/L
Arsenic	10	µg/L
Bisphénol A	2,5	µg/L
Benzène	1,0	µg/L
Benzo[a]pyrène	0,010	µg/L
Bore	1,5	mg/L
Bromates	10	µg/L
Cadmium	5,0	µg/L
Chlorates*	0,25	mg/L
Chlorites*	0,25	mg/L
Chlorure de vinyle	0,5	µg/L
Chrome	50	µg/L
Chrome VI	6	µg/L
Cuivre	2,0	mg/L
Cyanures totaux	50	µg/L
1, 2-dichloroéthane	3,0	µg/L
Epichlorhydrine	0,10	µg/L
Fluorures	1,50	mg/L
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	0,1	µg/L
Mercure	1,0	µg/L
Total microcystines	1	µg/L
Nickel	20	µg/L
Nitrates	50	mg/L
Nitrites	0,50	mg/L
Pesticides ⁽¹⁾ (par substance individuelle)	0,1	µg/L
Total pesticides	0,50	µg/L
PFAS (somme de 20)	0,1	µg/L
Plomb	10	µg/L
Sélénium	20	µg/L
Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène	10	µg/L
Total trihalométhanes THM	100	µg/L
Turbidité ⁽²⁾	1	NFU
Uranium chimique	30	µg/L

*0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates / chlorites

(1) A l'exception de 4 substances (aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachloroépoxyde) pour lesquelles la limite est de 0,03 µg/L

(2) : La limite de qualité est applicable au point de mise en distribution pour les eaux superficielles et pour les eaux souterraines provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique et importante supérieure à 2 NFU (ESU et ESO karstiques)

2 - LES RÉFÉRENCES DE QUALITÉ (ARRÊTÉ DU 11/01/2007 MODIFIÉ)

Les références de qualité sont les valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement, ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

B. PARAMÈTRES CHIMIQUES

PARAMÈTRES	RÉFÉRENCE	UNITÉ
Aluminium total	200	µg/L
Ammonium (NH4+)	0,1 (ESO : 0,5 si origine naturelle)	mg/L
Baryum	0,7	mg/L
Carbone organique total (COT) Oxydabilité au permanganate de potassium mesurée après 10 mn en milieu acide	2 et aucun changement anormal 5,0	mg/L mg/L O ₂
Chlore libre et total	Absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	
Chlorites	0,2	mg/L
Chlorures	250 Les eaux ne doivent pas être corrosives	mg/L
Conductivité	≥ 180 et ≤ 1000 u ≥ 200 et ≤ 1100	µS/ cm à 20 °C µS/ cm à 25 °C mg/L de platine en référence à l'échelle Pt/Co
Couleur	Acceptable Aucun changement anormal notamment une couleur inférieure ou égale à 15	
Cuivre	1	mg/L
Équilibre calcocarbonique	Les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes	
Fer total	200	µg/L
Manganèse	50	µg/L
Odeur	Acceptable, pas d'odeur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25 °C	
pH / Unités pH		≥ 6,5 et ≤ 9
Saveur	Acceptable, pas d'odeur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25 °C	
Sodium	200	mg/L
Sulfates	250	mg/L
Température	25	°C
Turbidité	0,5 ⁽³⁾ 2 (aux robinets normalement utilisés)	NFU

(3) La référence de qualité est applicable au point de mise en distribution pour les eaux superficielles et les eaux souterraines karstiques

A. PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES

PARAMÈTRES	RÉFÉRENCE	UNITÉ
Bactéries coliformes	0	/100 ml
Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	0	/100 m
Numération de germes aérobies revivifiables à 22 °C et à 36 °C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	

C. PARAMÈTRES INDICATEURS DE RADIOACTIVITÉ

PARAMÈTRES	RÉFÉRENCE	UNITÉ
Activité alpha globale	Si > 0,1 Bq/L analyse des radionucléides spécifiques	Bq/L
Activité bêta globale	Si > 1 Bq/L analyse des radionucléides spécifiques	Bq/L
Dose totale indicative (DTI)	0,1	mSv/an
Tritium	100	Bq/L

3 - LES VALEURS DE VIGILANCE (ARRÊTÉ DU 30/12/2022)

En complément du dispositif de conformité au regard des normes de qualité dans l'eau potable, la directive 2020 / 2184 établit un mécanisme de vigilance permettant d'acquérir des connaissances sur de nouveaux paramètres d'intérêt. Cette liste est évolutive et comprend dans un premier temps les deux paramètres ci-dessous :

PARAMÈTRES	VALEUR DE VIGILANCE	UNITÉ
17-béta-estradiol	1	ng/L
Nonylphénol (n°CAS 84852-15-3)	300	ng/L



PÔLE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Direction de la santé publique

2 Place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4

 02 50 28 72 10

 ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr

LES INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ
DE L'EAU DANS VOTRE COMMUNE
SONT DISPONIBLES SUR:
www.eaupotable.sante.gouv.fr 

UNITÉS DÉPARTEMENTALES

CALVADOS

 02 50 28 72 13

 ars-normandie-se14@ars.sante.fr

EURE

 02 50 28 73 90

 ars-normandie-se27@ars.sante.fr

MANCHE

 02 50 28 74 20

 ars-normandie-se50@ars.sante.fr

ORNE

 02 50 28 74 30

 ars-normandie-se61@ars.sante.fr

SEINE-MARITIME

 02 50 28 73 40

 ars-normandie-se76@ars.sante.fr